



DECISION

N° 09/2018/DIR

Portant délégation de signature à Monsieur Éric CHARTIER, Directeur adjoint à l'EPSMR et au CHGM

Le Directeur du Centre Hospitalier Gabriel Martin (CHGM) et de l'Établissement Public de Santé Mentale de la Réunion (EPSM-R):

- VU** le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 et suivants;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU** l'arrêté de la directrice générale du Centre national de Gestion du 10 mars 2016 nommant Monsieur Éric CHARTIER en qualité de directeur adjoint de l'EPSMR à compter du 21 mars 2016;
- VU** l'arrêté de la directrice générale du Centre National de Gestion du 1^{er} octobre 2015 nommant Monsieur Laurent BIEN en qualité de directeur de l'EPSMR et du Centre Hospitalier Gabriel Martin à compter du 1^{er} octobre 2015 ;
- VU** la note d'information N° 2018-03 du 14 mars 2018 désignant M. CHARTIER responsable de la formation professionnelle sur les 2 établissements ;
- VU** l'organigramme de direction en vigueur au 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant que **Monsieur Éric CHARTIER** est directeur adjoint sur les deux établissements ;

D E C I D E

Article 1 : La présente délégation de signature établie dans le cadre de la direction commune vaut pour les deux établissements.

Article 2 : En cas d'absence ou de suppléance du chef d'établissement et pour les périodes explicitement définies, le directeur-adjoint bénéficie de la délégation de signature du chef d'établissement.

Article 3 : Le Directeur autorise **Monsieur Éric CHARTIER** à prendre toutes décisions et signer tous documents justifiés par l'urgence, dans le cadre de la continuité du service public hospitalier (astreinte administrative).

Article 4 : Monsieur **Éric CHARTIER**, Directeur adjoint chargé de la coordination générale des soins à l'EPSMR et chargé de la Qualité - Gestion des Risques et Relations avec les Usagers pour l'EPSMR et le CHGM, dispose à ce titre d'une délégation de signature, à l'exception des actes relevant de la compétence du directeur, en ce qui concerne :

- ✓ La gestion de la politique de formation initiale et continue, et élaboration du plan de formation (DPC non médical) en lien avec la sous-commission de formation du CTE ainsi qu'avec l'ANFH-Océan Indien,
- ✓ La mise en œuvre opérationnelle du plan de formation,

Et pour toutes correspondances, actes ou décisions relevant de sa compétence.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Éric CHARTIER**, **Mme Lise LECOMTE**, directrice adjointe chargée des ressources humaines est habilitée à signer l'ensemble des actes visés à l'article 3.

Article 6 : Dans le cadre de cette délégation, le **délégué** fera précéder sa signature de la mention :

**« Pour le Directeur du CHGM et de l'EPSMR, et par délégation »,
suivi de son nom et de sa fonction**

Article 7 : La présente décision délivrée intuiti personae cessera de produire ses effets dès qu'un changement se produit soit dans la personne du signataire, le déléguant, soit dans celle du délégué.

En outre, cette délégation pourra être retirée à tout moment sur simple décision du Directeur.

Article 8 : Monsieur **Éric CHARTIER** référera de sa gestion au Directeur ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente délégation.

Article 9 : Cette délégation complète les décisions n° 04/2017/DIR et 42/2017/DIR déjà détenues par M. CHARTIER.

La présente décision prend effet à la date de signature, sera notifiée aux intéressés et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Département de la Réunion.

FAIT A SAINT-PAUL le 1^{er} juin 2018

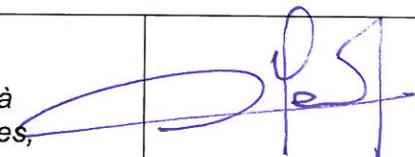
LE DIRECTEUR,

Laurent BIEN



Les délégués

Spécimen de signature :

Eric CHARTIER, <i>Directeur Adjoint chargé de la Coordination des soins à l'EPSMR et chargé de la Qualité et Gestion des Risques, Relations avec les usagers à l'EPSMR et au CHGM</i>	
Lise LECOMTE, <i>Directeur Adjoint chargé des Ressources Humaines à l'EPSMR et au CHGM</i>	